

Proposition de motion pour soutenir les collègues du Lycée F. Mauriac

Nous avons appris vendredi dernier que trois enseignants du lycée Mauriac à Bordeaux venaient de recevoir une lettre de la Rectrice afin de les informer qu'elle initiait une procédure disciplinaire contre ces collègues à la suite de la mobilisation contre la passation des E3C il y a 9 mois.

Depuis plusieurs mois déjà, plusieurs collègues à Nice, Clermont-Ferrand, Poitiers et Lyon sont visés par des menaces, plaintes, sanctions à des degrés divers et par diverses autorités .

Après les sanctions arbitraires prononcées par la Rectrice de Poitiers contre quatre enseignants du lycée de Melle, c'est au tour de la Rectrice de l'Académie de Bordeaux de s'en prendre aux personnels qui participent à des mouvements sociaux.

On peut s'interroger sur des réformes qui sont imposées arbitrairement au pied levé sans jamais tenir compte de l'expérience sur le terrain de ses acteurs, et de fait, des sanctions dans ce contexte sont-elles justifiées ?

Actuellement les professeurs s'efforcent de trouver les moyens adéquats leur permettant d'assurer une continuité pédagogique pour leurs élèves dans des conditions rendues difficiles par la pandémie. Ils ont besoin de la confiance de leur hiérarchie et pas d'une politique répressive vis à vis de celles et ceux qui osent continuer à porter des revendications.

Nous affirmons notre droit à la liberté d'expression en tant que fonctionnaires citoyens et demandons que toutes les procédures disciplinaires en cours soient abandonnées.